

EXHAUSSEMENT DE C EN B

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN AVEC LA DRCPN
16 AVRIL 2021

Les organisations syndicales ont été reçues par la DRCPN afin de définir le calendrier et les conditions d'exhaussement de la catégorie C de la filière scientifique.

Modalités Technicien PTS pour 2021 (450 exhaussements) :

- Sont éligibles les agents PTS ayant **9 ans de fonction publique**
- Priorité aux **ASPTS principaux** (avec 9 ans de fonction publique)
- Classement par ordre d'ancienneté dans la filière

Public concerné : **261 ASPPTS et 240 ASPTS soit 501 agents.**

Note explicative : Le réhaussement catégoriel n'est pas un avancement et se distingue de la promotion par le postulat selon lequel le corps des ASPTS n'exécute pas des tâches relevant de la catégorie C. Autrement dit, plus un agent a exercé dans ce corps, plus il a exercé dans une "mauvaise" catégorie. **Par conséquent, l'ancienneté dans la filière est prédominante.**

Reste 51 dossiers à exclure dont une partie, selon la DRCPN, sera écarté aisément (détachement en cours, sanctions etc). Parmi les dossiers restants, seront examinés les entretiens professionnels, les responsabilités puis éventuellement le mode d'accès au corps.

Il n'y aura pas de fiches de proposition par les DISA.

Une demande d'informations supplémentaires sera faite s'il y a lieu de devoir départager.

CAS PARTICULIERS : Nous avons alerté l'administration concernant les agents proches de la retraite pour lesquels le passage automatique serait préjudiciable quant au montant de leur pension de retraite. Cette situation, bien que rare, existe aussi les solutions seront étudiées prochainement. (refus du reclassement, saut d'échelon...).

Modalités Technicien PTS pour 2022 (450 exhaussements) :

450 passages : 50 % au choix, 50 % examen pro.

L'ancienneté requise sera réduite à 5 ans. Tous les ASPTS Principaux restants devraient passer (environ 115 agents sur 225 places).

Les modalités de l'examen pro ne sont pas encore déterminées

La DCRFPN et le SNPS réfléchissent à diverses pistes (RAEP, entretien oral, etc.) mais **l'objectif final est une extinction totale de la catégorie C.**

Nous avons demandé à ce que la réussite de cet examen soit considérée comme acquise afin que les agents n'aient pas à le repasser chaque année.

snipoot
Scientifiques

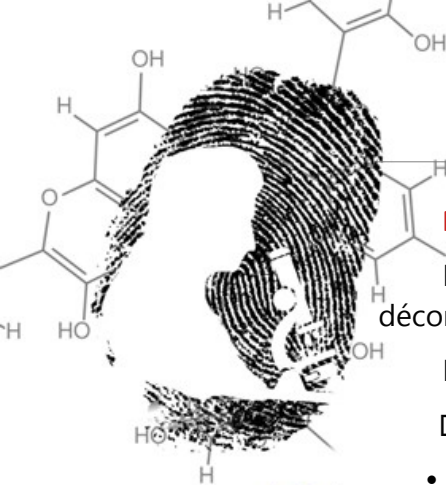
Xavier DEPECKER
Secrétaire National en charge
des scientifiques
07 77 80 51 18
pts@snipat.com

Lahouaria BENCHENNI
Adjointe
06 71 79 40 09
pts.sud@snipat.com

Guillaume GROULT
Adjoint
06 78 40 53 87
pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ
Adjoint
06 64 65 89 36
pts.est@snipat.com





Modalités Agent Spécialisé Principal PTS pour 2021 :

La dernière campagne d'avancement des ASPTS a été lancée et les réunions déconcentrées sont programmées pour mai et juin.

Le nombre de promotions n'est pas encore connu.

Des instructions devraient être renvoyées aux DISA et SGAMI pour :

- demander un volume plus conséquent de propositions,
- indiquer quels agents seront nommés avec certitude au grade de technicien dès cette année et dont la proposition au grade d'agent spécialisé principal n'est pas nécessaire.

Il a été demandé que le dialogue social national d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de PTS ait lieu après le dialogue social national d'avancement au grade de technicien de PTS.

La DRCPN valide ce principe et s'engage par ailleurs à ne pas faire perdre de promotion.

Autres informations :

- Un concours technicien B1 sera organisé second semestre 2021, affectation début 2022
- Un examen pro B1 → B2 aura lieu dès cette année
- **Permis de conduire** : le critère d'obligation de possession du permis de conduire est exclu par dérogation. Son absence peut entraîner un délai dans le passage au choix mais les agents seront reclassés; Nous avons suggéré que l'administration puisse mettre en place une aide au permis de conduire
- Le coût global de la réforme (reclassement + repyramidage + emploi fonctionnel et hors pensions) est de 3,13 millions dont 0,67 millions d'euros pour 2021.

snipat
Scientifiques

Xavier DEPECKER

Secrétaire National en charge
des scientifiques
07 77 80 51 18
pts@snipat.com

Lahouaria BENCHENNI

Adjointe
06 71 79 40 09
pts.sud@snipat.com

Guillaume GROULT

Adjoint
06 78 40 53 87
pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ

Adjoint
06 64 65 89 36
pts.est@snipat.com

